



**Le 1 Juin 2019**

À compter du **1er novembre 2019**, Mastercard imputera aux acquéreurs de son réseau les frais d'évaluation suivants :

**Les frais d'évaluation imputés aux acquéreurs** sont facturés en fonction du volume brut d'acquisition pour toutes les transactions y compris le volume d'achat et les retours (transactions Mastercard traitées et internes). Les frais sont imputés sur l'ensemble des transactions nationales et internationales.

Les frais d'évaluation de réseau imputés aux acquéreurs sont de 0,08 % ou de 8,0 points de base.

**Les frais d'évaluation des transactions transfrontalières imputées aux acquéreurs** s'appliquent au volume de toute transaction effectuée au moyen d'une carte Mastercard lorsque les codes de pays du commerçant et du titulaire de la carte diffèrent.

L'évaluation est de 0,60 % ou 60 points de base lorsque la devise de la transaction est le dollar canadien (CAD) et s'élève à 1,00 % ou 100 points de base sur le volume des transactions effectuées dans une autre devise que la devise canadienne (lorsque la conversion dynamique des devises est effectuée au point d'interaction du commerçant).

**Tarifs spéciaux pour les transactions ayant trait aux services publics et aux transactions de débit sans contact domestiques.**

#### **Services publics**

Depuis le 16 octobre 2017, Mastercard a mis en place des frais d'évaluation de réseau basés sur le nombre de transactions, soit de 0,02 USD + 0,00 % pour les transactions effectuées au pays. En contrepartie, Mastercard accorde un rabais de 0,08 % ou 8,0 points de base sur les frais d'évaluation du volume de transactions de l'acquéreur qui continuent de s'appliquer à ces transactions.

#### **Transactions de débit sans contact domestiques**

Depuis le 16 octobre 2017, Mastercard a mis en place des frais d'évaluation de réseau basés sur le nombre de transactions, soit de 0,004 USD + 0,00 % pour les transactions de débit sans contact effectuées au pays. En contre-partie, Mastercard accorde un rabais de 0,08 % ou 8,0 points de base sur les frais d'évaluation du volume de transactions de l'acquéreur qui continuent de s'appliquer à ces transactions